

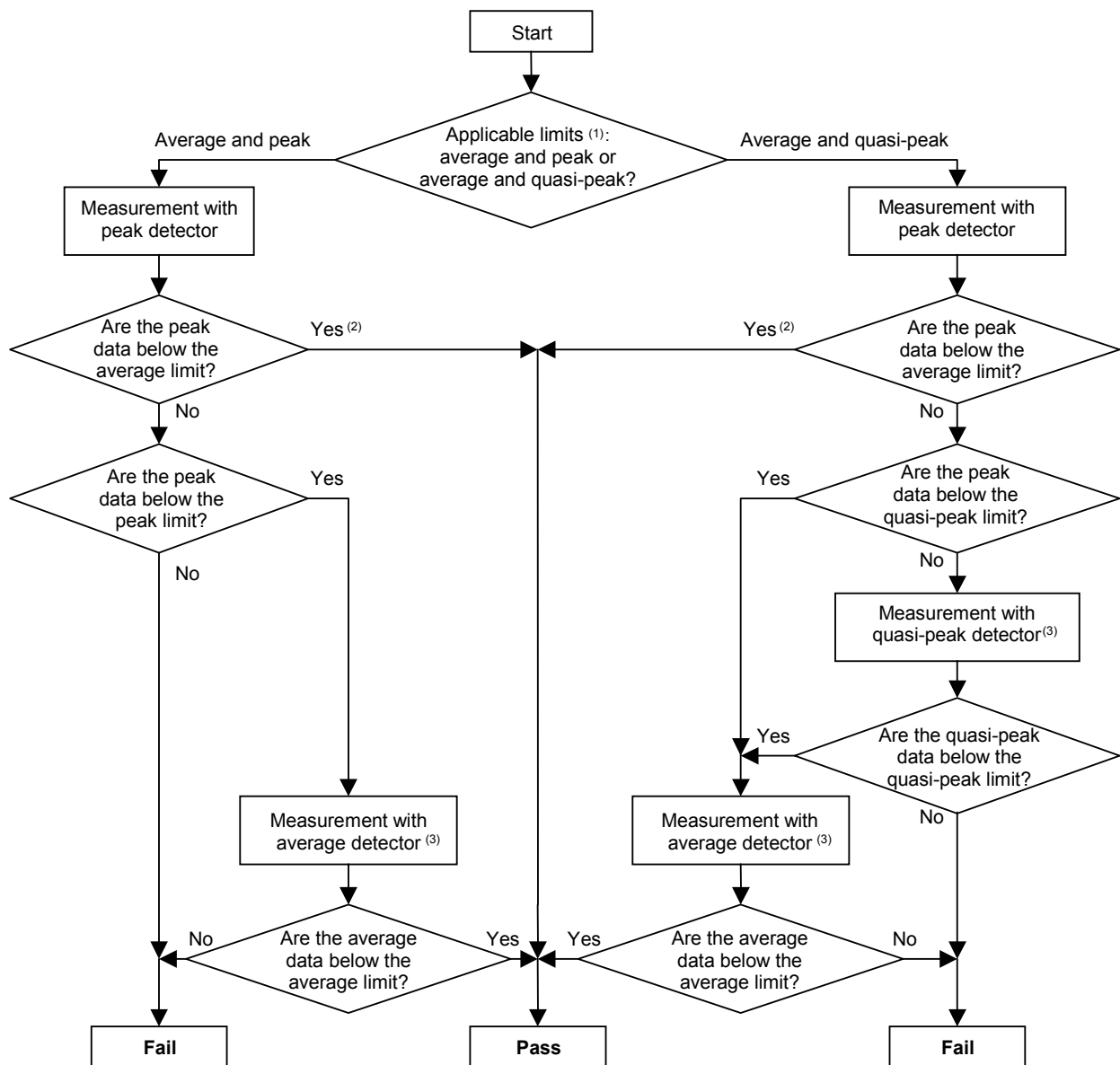
CISPR 25
(Third edition – 2008)

**Vehicles, boats and internal combustion engines – Radio disturbance characteristics –
Limits and methods of measurement for the protection of on-board receivers**

CORRIGENDUM 1

Figure 1 – Method of determination of conformance for all frequency bands

Replace the existing figure and notes by the following:



NOTE 1 The conformance should normally be obtained by compliance to both average and peak limits or both average and quasi-peak limits unless the test plan defines that conformance can be obtained by compliance to the single appropriate limit) (depending on the case, peak, or average, or quasi-peak).

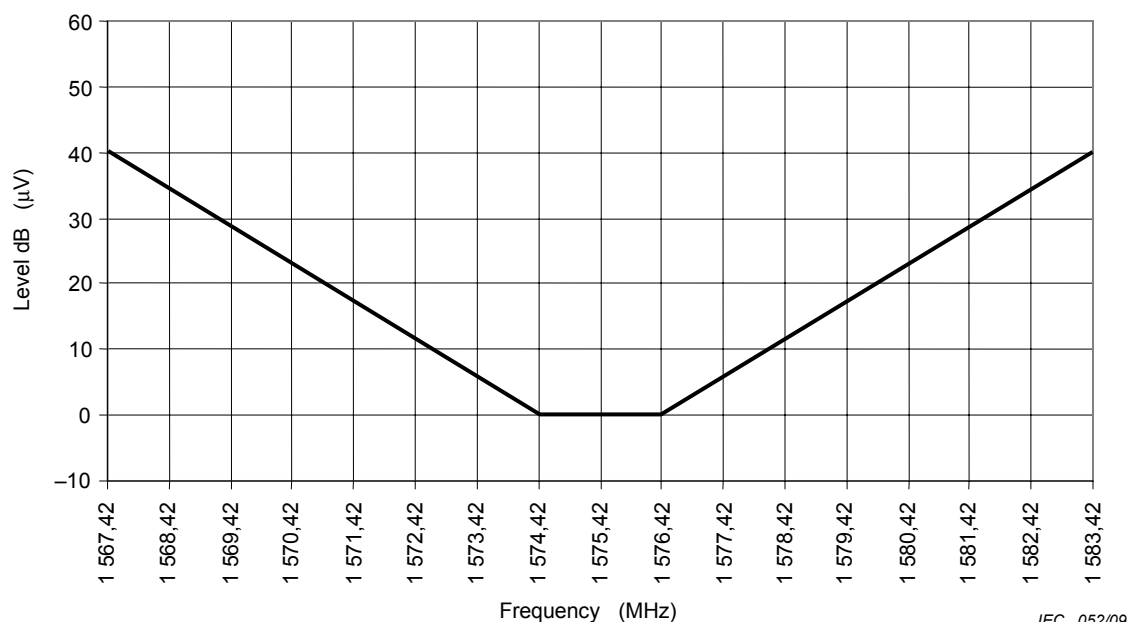
NOTE 2 Because measurement with peak detector is always higher or equal to measurement with average detector and applicable peak limit is always higher or equal to applicable average limit, this single detector measurement can lead to a simplified and quicker conformance process.

NOTE 3 This flow-chart is applicable for each individual frequency, e.g. only frequencies that are above the applicable limit need be remeasured with average or quasi-peak detector.

**Figure 4 – Average limit for radiated disturbances from vehicles GPS band
1 567,42 to 1 583,42 MHz**

In the existing figure, replace “Level dB ($\mu\text{V}/\text{m}$)” by:

Level dB(μV)



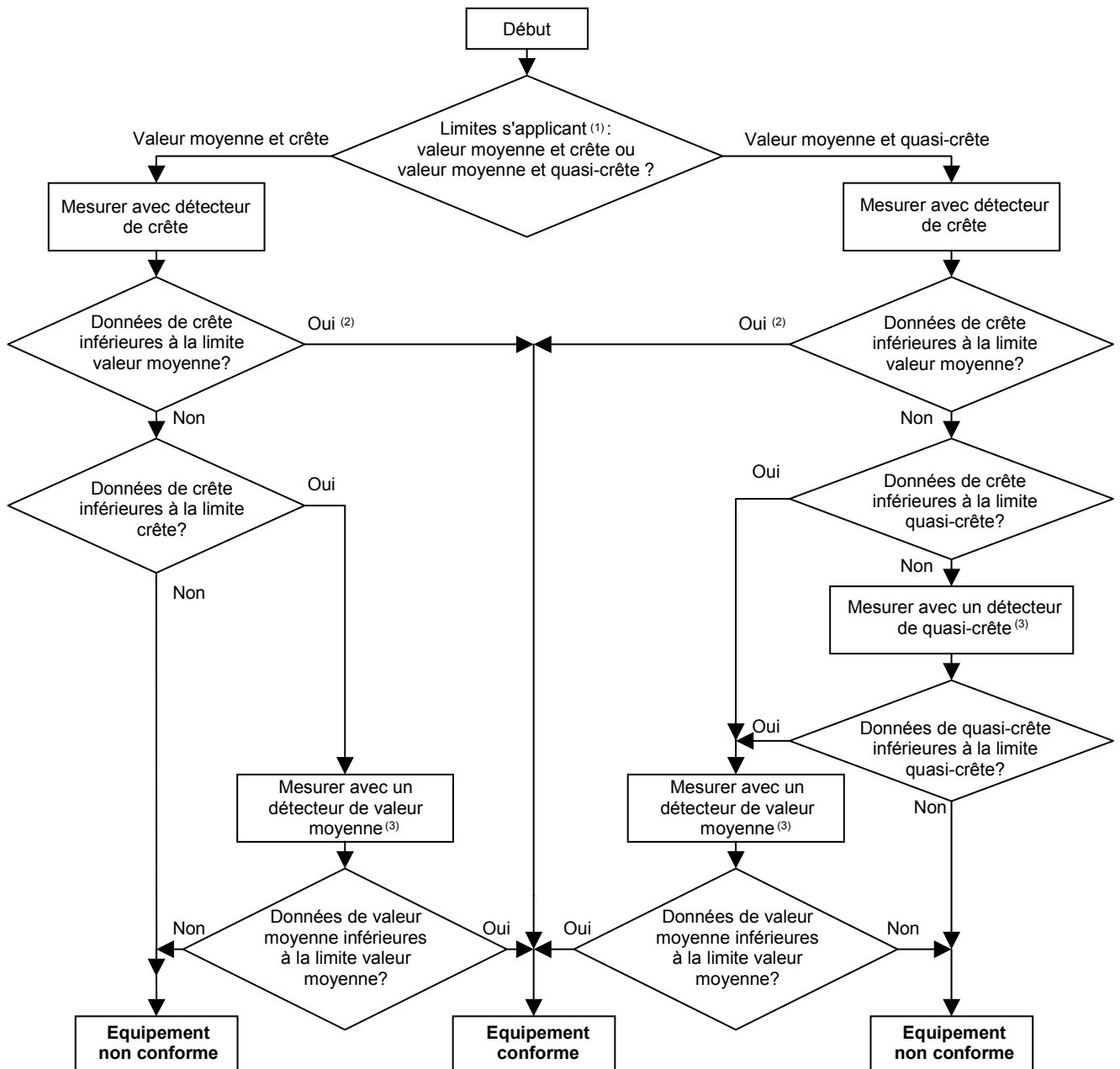
CISPR 25
(Troisième édition – 2008)

Véhicules, bateaux et moteurs à combustion interne – Caractéristiques des perturbations radioélectriques – Limites et méthodes de mesure pour la protection des récepteurs embarqués

CORRIGENDUM 1

Figure 1 – Méthode pour déterminer la conformité de l'ensemble des bandes de fréquences

Remplacer la figure et les notes existantes par ce qui suit :



IEC 051/09

NOTE 1 Il convient de déterminer la conformité d'un appareil en essai aux limites moyenne et crête ou sa conformité aux limites moyenne et quasi-crête, sauf mention contraire dans le plan d'essai selon laquelle la conformité de l'appareil en essai doit être déterminée par rapport à une seule de ces trois limites (à savoir selon les cas, la conformité à la limite crête ou à la limite moyenne ou à la limite quasi-crête).

NOTE 2 Sachant que les mesures effectuées à l'aide d'un détecteur de crête sont toujours supérieures ou égales à celles effectuées à l'aide d'un détecteur de valeur moyenne et que la limite crête est toujours supérieure ou égale à la limite moyenne, il est possible de simplifier et de raccourcir le processus de détermination de la conformité en ne procédant qu'à une seule mesure à l'aide d'un détecteur de crête.

NOTE 3 Cet organigramme est valable pour toutes les fréquences (exemple: ne remesurer avec un détecteur de quasi-crête ou un détecteur de crête, que les fréquences supérieures à la limite applicable).

Figure 4 – Limite valeur moyenne sur véhicule, pour les perturbations rayonnées dans la bande GPS 1 567,42 à 1 583,42 MHz

Dans la figure existante, remplacer «Niveau dB ($\mu\text{V}/\text{m}$)» par :

Niveau dB(μV)

